

DEC162723INSB

Décision portant nomination de M. Christophe Grangeasse aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5086 intitulée « Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5086 intitulée « Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale » et nommant M. Jean-Michel Jault directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2017, Monsieur Christophe Grangeasse, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5086.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC170587dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR ;

Vu la décision DEC162711INSHS du 10 janvier 2017 portant nomination de M. Benoist PIERRE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance – CESR ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 25 septembre 2008 ;

Considérant que M. Sébastien BUSSON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sébastien BUSSON, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance », à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Sébastien BUSSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien BUSSON, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 16 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Benoist PIERRE

Visa du Président de l'Université François Rabelais de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR